

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS DU 8 FÉVRIER 2022

Le 8 Février 2022 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 2 Février 2022. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal. **Excusés :** BERNARD Colette, BOUZOLA Yasmina (pouvoir à Daguin G.), CLAVEL Éric (pouvoir à Forest JY.), COLAS David, COLIN Séverine (pouvoir à Guyot J.), ESCURAT Elisabeth (pouvoir à Roy R.), GRZESKOWIAK Ingrid, JAMET Christine, ROLLIN Philippe (pouvoir à Moreau A.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Roy R.), VENUAT Éric (pouvoir à Schwarz F.), VILLA Jean-Claude (pouvoir à Martin M.), VINCENT Michel (pouvoir à Thevenard P.), VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.). **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra.

Secrétaire de séance : JAILLOT Annick. **En exercice :** 44. **Présents :** 28. **Votants :** 38.

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

SOMMAIRE

INTERVENTIONS LIMINAIRES	2
1. AFFAIRES INSTITUTIONNELLES : INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	2
2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2021	2
3. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS	3
4. AFFAIRES INSTITUTIONNELLES : REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES DU BUREAU	4
5. AFFAIRES INSTITUTIONNELLES : REMPLACEMENT D'UNE REPRESENTANTE AU SM DU SCOT DU GRAND NEVERS	4
6. AFFAIRES INSTITUTIONNELLES : SOLICITATION DE L'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU CANAL DU NIVERNAIS (SMADTCN)	5
7. AFFAIRES INSTITUTIONNELLES : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	6
8. SOLIDARITES TERRITORIALES : CREATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICE	9
9. TOURISME: PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA 3 ^{ME} EDITION DE SINUO [®] , SALON NATIONAL DE L'ITINERANCE DOUCE	11
10. TOURISME: PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'OFFRE DE SERVICE TOURISTIQUES A LA HALTE NAUTIQUE DE FLEURY	11
11. TOURISME: PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE AU MUSEE DE LA MINE EN 2022	12
12. TOURISME: PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'ANIMATIONS AU MUSEE DE LA MINE EN 2022.....	13
13. SDMA : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PRESTATION DE VIDAGE DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)	13
14. ECONOMIE: PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE PANNEAUX SIGNALIQUES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	14
15. ECONOMIE : SUBVENTION A LA SCI ROMANATH INVEST AU TITRE DU REGLEMENT D'INTERVENTION « AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE »	15
16. RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EMPLOIS	15
17. AFFAIRES PATRIMONIALES : LOCATION DU BATIMENT DU TOUEUR.....	16
18. AFFAIRES PATRIMONIALES : CHANGEMENT DE BAIL SUR LE BATIMENT « MACIF » A SAINT LEGER DES VIGNES	16
19. AFFAIRES FINANCIERES : CESSION DE PARCELLES ENTRE BUDGETS ANNEXES.....	17
20. AFFAIRES FINANCIERES : REMISE GRACIEUSE	17
21. AFFAIRES FINANCIERES : MODIFICATIONS ET AJOUTS DE TARIFS	17

Interventions liminaires

Monsieur LEMOINE

Oui au niveau des documents j'avais déjà rouspété plusieurs fois, des documents on les reçoit cinq jours avant là et le compte-rendu je l'ai reçu qu'hier ce n'est pas normal.

Madame ROY R.

De quel compte rendu vous parlez ?

Monsieur LEMOINE

Du 14 décembre et même je peux vous dire, c'est qu'on vous a téléphoné au niveau de la Mairie de la Machine parce que je ne sais pas ce qu'il y avait, on ne pouvait pas se connecter pour le récupérer, donc c'est pas normal qu'on ait les comptes rendus une journée avant et les ordres du jour 3-4 jours avant. Comment voulez-vous après qu'on a des questions et qu'on n'est pas là, j'étais pas là le mois dernier, le dernier conseil, justement j'ai quelque chose à dire sur le compte rendu, et c'est pour ça qu'on peut pas s'accorder, on peut pas dire des questions avec des camarades en disant ben voilà tiens je voudrais que tu fasses ça, que tu fasses ça... Ce n'est pas normal actuellement. Il faut qu'on ait les comptes rendus bien plus vite.

Madame ROY R.

Tous les documents complémentaires, y compris le PV, ont été envoyés jeudi soir, pas hier.

Monsieur LEMOINE

Oui qu'est-ce que je vous ai dit ? Vendredi

Madame ROY R.

Vous dites que le PV vous l'avez eu hier

Monsieur LEMOINE

Non, le compte rendu je l'ai eu hier parce que vendredi il n'était pas sur le site. Et même Monsieur Tillier vous a téléphoné et on lui a répondu que c'est vrai qu'il y avait un petit truc qui déconnaît, je ne sais pas quoi.

Madame ROY R.

C'était jeudi matin et on a tout envoyé jeudi soir. Voilà enfin on le note pour les prochaines fois.

Monsieur LEMOINE

Ça fait déjà trois fois que je vous le dis, moi.

1. Affaires institutionnelles : Installation de nouveaux Conseillers communautaires

Suite aux démissions intervenues dans les Conseils municipaux de Saint Léger des Vignes et d'Imphy emportant perte automatique de la qualité de conseiller communautaire pour Madame Raffalli et pour Monsieur Poyen, il est proposé au Conseil de prendre acte, conformément à l'article L273-10 du Code électoral, de l'installation de Madame AUGER Catherine et de Monsieur SAURAT Jean-François, représentant au Conseil, respectivement, Saint Léger des Vignes et Imphy.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

2. Adoption du Compte rendu du Conseil du 14 Décembre 2021

Il est proposé au Conseil d'adopter le compte rendu du Conseil du 14 Décembre 2021.

Monsieur LEMOINE

Alors justement comme je l'ai dit tout à l'heure, on n'a pas pu se consulter. Il y a pour les photovoltaïques au niveau, et je le dis bien parce que ça a été mélangé les deux, je dis bien que les photovoltaïques au niveau de la commune de la Machine sur l'ancienne décharge, le parti communiste nous on était d'accord, alors ce que je demande c'est que le vote soit, moi j'ai qu'une parole quand je dis quelque chose je reviens pas en arrière,

Madame ROY R.

Il y a peut-être une erreur Monsieur Lemoine

Monsieur LEMOINE

Non ce n'est pas une erreur, c'est qu'on n'a pas pu se consulter parce qu'on reçoit des documents trop très tard, donc je demande que le vote, je suis pour au niveau de la Machine.

Madame ROY R.

Vous étiez en train de me dire tout de suite que vous n'étiez pas au conseil.

Monsieur LEMOINE

Non je n'étais pas au conseil

Madame ROY R.

Donc vous aviez donné pouvoir ?

Monsieur LEMOINE

J'avais donné pouvoir mais on n'a pas pu se consulter, alors lui il croyait et c'est tout à fait normal, il croyait que j'étais contre. Alors si on voit le compte rendu on mélange les deux affaires.

Madame ROY R.

Donc les photovoltaïques de la Machine, donc on note une observation de monsieur Lemoine qui avait donné pouvoir mais en fait qu'il était pour ce projet sur la décharge. Oui on peut noter comme ça.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

3. Compte rendu de l'exercice des délégations

➤ Finances publiques

- ✓ Conversion d'un prêt à taux fixe

Contrat initial : N° du prêt : 5592384

Montant initial : 750 000 €

Taux en cours : Livret A + 0.20%

Date de fin : 25/07/2043

Passage à taux fixe à la date du 25/01/2022

Capital restant dû : 655 387,95 €

Taux fixe : 1,22 %

Date de fin : 25/07/2043

➤ Marchés, conventions

- ✓ Marché de travaux : Réseaux électriques de la ZA du Four à Chaux 2 à Decize
 - Titulaire : SIEEEN
 - Montant : 52 975,26 € (participation correspondant à 60% du montant total HT)
 - Date d'engagement : 6 Décembre 2021
- ✓ Marché de travaux : Alimentation en gaz de la ZA du Four à Chaux 2 à Decize
 - Titulaire : GRDF
 - Montant : 18 692 € HT (22 430,40 € TTC)
 - Date d'engagement : 6 Décembre 2021
- ✓ Marché de travaux : Réseaux d'éclairage publique de la ZA du Four à Chaux 2 à Decize
 - Titulaire : SIEEEN
 - Montant : 17 588 € (participation correspondant à 42% du montant total HT)
 - Date d'engagement : 6 Décembre 2021
- ✓ Renouvellement de la pompe de relèvement n°1 à la Jonction
 - Titulaire : SAS Hydr'elec (Saint Benin d'Azy)
 - Montant : 2 380 € HT (2 856 € TTC)
 - Date d'engagement : 2 Février 2022
- ✓ Mission d'assistance à la passation des nouveaux contrats d'assurance 2023
 - Titulaire : Audit Assurance (Courbevoie)
 - Montant : 5 100 € TTC
 - Date d'engagement : 15 Décembre 2021
- ✓ Marché de travaux : Aménagement VRD de la ZA du Four à Chaux 2 à Decize
 - Titulaire : EUROVIA BFC SAS (Varennes-Vauzelles)
 - Montant : 536 988,14 € HT (644 385,77 € TTC)
 - Date d'engagement : 10 Février 2022
- ✓ Marché de travaux : Aménagement du carrefour Les Bruyères de Crécy
 - Titulaire : EUROVIA BFC SAS (Varennes-Vauzelles)
 - Montant : 26 503,75 € HT (31 804,50 € TTC)
 - Date d'engagement : 21 Décembre 2021
- ✓ Marché de travaux : Enfouissement de la ligne Haute Tension de la ZA du Four à Chaux 2
 - Titulaire : Enedis
 - Montant : 95 373,05 € HT (114 447,66 € TTC)
 - Date d'engagement : 31 Décembre 2021
- ✓ Marché de travaux : Changement du plancher du bungalow de la déchetterie de Champvert
 - Titulaire : Reno Decor Home (Decize)
 - Montant : 3 605 € HT (4 326 € TTC)
 - Date d'engagement : 3 Janvier 2022

- ✓ Mission d'assistance à la reprise en régie de l'Office du Tourisme & à la préparation du nouveau contrat de concession des installations touristique avec la SPL Confluence
 - Titulaire : ADAES Avocat (Dijon)
 - Montant : 3840 € TTC
 - Date d'engagement : 18 Janvier 2022
- ✓ Travaux sur Peugeot Expert Service technique
 - Titulaire : SARL Dallois (Decize)
 - Montant : 2 956,92 € TTC
 - Date d'engagement : 27 Janvier 2022
- ✓ Elagage des Arbres bordant la D271 à La Machine (suite à mise en demeure du CD58)
 - Titulaire : SARL Tree Ceratops (Langeron)
 - Montant : 3 000 € HT (3600 € TTC)
 - Date d'engagement : 27 Janvier 2022
- ✓ Renforcement du local poubelle au CTF à Champvert
 - Titulaire : LX Métal Design (Avril sur Loire)
 - Montant : 1 700 € HT (2 040 € TTC)
 - Date d'engagement : 27 Janvier 2022
- ✓ Prestation d'Accompagnement professionnel/Plan de développement des compétences
 - Titulaire : CIBC Nevers
 - Montant : 2100 € TTC
- Date d'engagement : 31 Janvier 2022

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

4. Affaires institutionnelles : Remplacement de deux Membres du Bureau

Suite à la vacances des sièges d'« Autres membres du Bureau » n°2 et n°4, sièges constitués par la délibération du 16 Juillet 2020, il est proposé au Conseil d'y pourvoir.

Il est rappelé dans ce cadre que l'usage voudrait qu'ils soient pourvus par des Conseillers de la même Commune que celle de leurs précédents titulaires.

Le Conseil communautaire procède à la désignation.

	Votants	Nuls	Blancs	Exprimés	Majorité absolue	A obtenu
Membre n°2	38			38	20	MARTIN Michel : 38
Membre n°4	38	1	4	33	17	AUGER Catherine : 7 LEROY Anne : 26

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

5. Affaires institutionnelles : Remplacement d'une représentante au SM du SCOT du Grand Nevers

La perte de la qualité de conseillère communautaire par Madame Raffalli entraînant la perte de sa qualité de représentante titulaire de la Communauté au Syndicat Mixte du SCOT du Grand Nevers, il est proposé au Conseil de pourvoir à la vacance consécutive.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, désigne Pascal THEVENET.

6. Affaires institutionnelles : Sollicitation de l'Adhésion au Syndicat Mixte d'Animation et de Développement Touristique du Canal du Nivernais (SMADTCN)

Le Canal du Nivernais représente une référence nationale et européenne en matière de tourisme fluvial et il constitue également un territoire d'accueil qui peut capter des clientèles diversifiées. C'est pourquoi il fait l'objet d'une stratégie de développement destinée à renforcer son impact économique en mobilisant les initiatives privées et publiques.

La mise en œuvre d'une telle stratégie doit s'appuyer sur une cohérence des actions et des projets qui répondront aux exigences d'une demande touristique qui met en avant la fiabilité des services, la qualité de l'accueil, l'accessibilité des sites...

Des travaux ont été engagés entre le SMADTCN (regroupant actuellement le CD89 et les Communautés de communes icaunaises mouillées par le canal du Nivernais) et les Communautés de communes nivernaises mouillées pour permettre l'intégration de ces dernières ainsi que du CD 58 comme membres statutaires de la future structure d'animation établie à l'échelle du linéaire du canal du Nivernais depuis l'Yonne jusqu'à la Loire.

L'objet du SMADTCN est rappelé. La structure d'animation a pour objet de définir, piloter et animer la stratégie de développement du bassin touristique du canal du Nivernais. Elle est la cheffe de file et l'interface, pour le compte de ses membres entre le bassin touristique et les partenaires techniques et/ou financiers départementaux, régionaux, nationaux et européens.

Il est proposé la représentation des Communautés de communes par deux membres titulaires et deux suppléants. La Communauté de communes Sud Nivernais représentera, par substitution, les communes de Champvert, Decize, Saint-Léger-des-Vignes et Verneuil.

Etant précisé que le « Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais » (SMETCN) subsisterait entre des intercommunalités de la Nièvre baignées le temps de l'extinction de emprunts, il est proposé au Conseil de solliciter l'adhésion de la Communauté de communes au SMADTCN.

Monsieur BARBIER D.

Oui nous avons reçu je crois lors d'un précédent bureau les représentants. Avis favorable en ce qui me concerne, certes, néanmoins je redis ce que j'avais déjà formulé : je souhaite qu'il y ait équité au niveau des contributions financières des différents adhérents. Ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui. Voilà, donc il semble assez logique que tout le monde soit traité financièrement sur les mêmes critères et je souhaiterais que ce soit quelque part rattaché à la délibération. Pour l'adhésion il n'y a pas de souci.

Madame ROY R.

Tu parles par rapport au Canal du Nivernais

Monsieur BARBIER D.

Je parle simplement qu'aujourd'hui on a une situation qui est assez ubuesque, avec les Com. Com. Je crois qu'on fait partie des bons élèves, où nous payons pour tout l'ensemble des habitants des vingt communes, ce qui n'est pas le cas dans d'autres Communautés de Communes du territoire nivernais. Et la prestation, je crois, elle est la même, voilà ça me semble assez logique de demander une équité de traitement, financièrement.

Madame ROY R.

On peut noter que c'est sur le Syndicat Mixte d'un canal du Nivernais. L'adhésion, elle, est au nouveau syndicat.

Monsieur BARBIER D.

Oui, mais je pense que la nouvelle adhésion au nouveau syndicat doit occasionner forcément une modification du fonctionnement actuel.

Madame ROY R.

Un avis favorable mais... d'accord.

Monsieur DAGUIN

Oui sur la précédente intervention, évidemment on a besoin d'avoir toutes les informations parce que moi quand je lis ça, on demande d'aller sur notamment sur un site etc etc... Bon c'est pas que je ne le ferais pas mais quand même, et l'intervention elle est juste parce qu'il y a une trésorerie dans cette situation d'adhésion. Et d'après ce que j'ai cru comprendre c'est que les gens, enfin ceux qui sont adhérents ils ne payent pas la même cotisation. Et quel était le motif du pourquoi ils ne payent pas la même cotisation ? Ou qui ne paieraient pas la même cotisation ?

Madame ROY R.

Alors ce qui avait été établi à l'époque c'est qu'ils prenaient en considération les communes qui étaient baignées par le Canal du Nivernais. Donc ce que veut dire Monsieur Barbier, c'est qu'il y a des Communautés de Communes comme nous on a peut-être quatre cinq communes concernées, il y a des Communautés de Communes qui ont une commune.

Monsieur BARBIER D.

Ce n'est pas tout à fait ça. Parfois les voix de ce Syndicat sont assez impénétrables. Historiquement, je crois me souvenir que dans un premier temps, seules les communes bénéficiant du linéaire du canal apportaient leur participation financière. Et lorsque cela est devenu une compétence intercommunale, on a, ce qui était assez logique, payé au nombre d'habitants. C'est à dire que ça paraissait être le bon sens sauf que on a été je

crois, pas loin d'être les seuls à le faire, donc financièrement dans l'opération du fonctionnement du syndicat on avait apporté une contribution bien plus importante que d'autres. Ce qui serait bien c'est de régulariser maintenant, on ne va pas refaire l'histoire elle est comme ça, mais dans le nouveau schéma il faudrait quand même qu'on soit aligné, mais on en avait débattu. Un certain nombre d'entre vous doivent se souvenir.

Madame ROY R.

C'est assez compliqué.

Le Conseil, après en avoir délibéré et après avoir exigé que les règles en matière de cotisation soient les mêmes pour toutes les Communautés ; à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

7. Affaires institutionnelles : Débat d'orientations budgétaires

Il est proposé au Conseil de débattre des Orientations budgétaires et de prendre acte par délibération de la tenue de ce débat.

Monsieur DAGUIN

Oui j'interviens parce que quand même c'est assez surprenant, je le dis tranquillement, que dans une assemblée comme la nôtre, de se voir livrer le même jour pour en discuter ces documents vraiment minimalistes, on a dû faire des économies sur le papier c'est pas possible. Ce n'est pas possible parce que quand on regarde notamment de la façon que ça a été transcrit, on peut se dire est ce qu'on a vraiment la volonté d'éclairer l'ensemble des élus, parce que moi personnellement ça me choque. Ça me choque de voir une présentation notamment de ce style-là. Alors après on aura l'occasion certainement d'en discuter parce qu'il y a des choses sur lesquelles à un moment donné faut éviter d'enjoliver. Aujourd'hui on est dans une situation, le pays, qui n'est pas des plus intéressante en termes économiques et budgétaires. Je regardais encore l'autre jour Monsieur le Ministre de l'Economie s'enorgueillir de dire que pour l'année 2022 les indices sont bons en termes de reprise. Moi je doute que ce qu'il avançait puisse notamment se concrétiser. En fait on a actuellement une situation dans notre pays qui va rebondir notamment sur la possibilité ou pas qu'auront les collectivités et nous même, de pouvoir répondre à des besoins. Aujourd'hui il n'y a jamais eu autant d'inégalités dans notre pays quels que soient les territoires, d'ailleurs quel que soit le territoire en matière de logement, en matière de santé, en matière de situations notamment d'offre de soins etc..., de service public qui est patent. Donc moi je veux bien que l'on nous présente quelque chose avec des objectifs qui peuvent être réalisables ou réalisés dans cette période de l'année, mais quand même je vais dire deux trois choses sur ce que j'ai pu réceptionner dans votre lecture. Par exemple, je veux d'abord remercier Madame Le Maire de Decize qui était la seule à me répondre notamment sur la question du Pont de l'Ixure d'Imphy. J'en fais l'alpha et l'oméga de la situation que l'on a sur Imphy où pour le pont de l'Ixure, je vous rappelle j'ai demandé avec une délégation de citoyens à être reçu par la Présidente, j'ai envoyé une copie à tous les vices présidents pour dire qu'on voudrait avoir une discussion, c'est pour ça que je remercie Madame Le Maire de Decize parce qu'elle a été la seule à me répondre. Alors vous m'avez répondu d'une manière générale ou et en disant de toute façon on attend l'étude etc... mais en attendant il y a près de 700 citoyens d'Imphy qui ont signé une pétition qui sont aujourd'hui un petit peu orphelins et ça ce n'est pas normal, ça c'est pas la démocratie, et moi je pense que dans une situation pareille il faut écouter les citoyens. Donc j'ai vu qu'il y a quelque chose sur le pont de l'Ixure, on le met sur l'aspect du tourisme, j'espère que ce n'est pas ce qui avait été envisagé, ou qui est peut-être toujours envisagé, de faire une sorte de passerelle, une voie douce, alors qu'aujourd'hui on a besoin de ce passage pour un contournement de la ville d'Imphy qui peut être tout à fait opportun. On a la route qui a été refaite ces dernières années, il y a juste un pont notamment à reconstruire qui fait à peine 40 mètres de long et qui permettrait notamment de ; oui-oui 40 mètres de long j'ai mesuré ; donc on peut travailler sur cette question-là. Alors moi je veux bien qu'on dise sur Imphy qu'il va y avoir sur la question de ce pont de l'Ixure quelque chose mais j'attends de voir. Qu'est ce qui est prévu ? Est-ce que l'étude qui a été notamment demandée a été réalisée ? Qu'est-ce qu'il en est ? Quelles sont les perspectives ? etc... Et puis la dernière chose c'est sur les dotations alors on s'aperçoit que les dotations sont pratiquement identiques d'une année sur l'autre : une dotation d'état. Ça veut dire qu'on est encore confrontée notamment nous les collectivités et la Communauté de Communes à essayer de gratter à gauche à droite des subventions au niveau de la région etc... pour avoir la possibilité de réaliser notamment des projets.

Madame ROY R.

Alors pour vous répondre au niveau du pont l'Ixure, l'étude est en cours. C'est pour ça que vous avais dit l'autre fois qu'on vous recevrait, qu'on attendait les résultats de l'étude pour avoir des éléments, donc pour avoir quelque chose à vous dire. Parce que si on n'a pas les résultats de l'étude je pense que ça servirait à rien que nous vous recevions, donc on préfère avoir des éléments et on vous recevra dès qu'on a des résultats sur cette étude.

Monsieur FONGARO

C'était sur justement le budget général. Donc je vois qu'il y a écrit seule la maison de santé d'Imphy en gros pourrait produire des revenus. Je suis désolé c'est faux, sur la fibre optique le déploiement du réseau d'initiative publique, on peut, enfin après il faut avoir une volonté de le faire remonter au syndicat Nièvre Numérique, mais on pourrait très bien demander une location sur la prise mais il faut avoir une volonté politique. Et c'est là où moi ça me gêne parce qu'on est quand même sur l'argent public, on vit une crise qui est énorme et on doit se donner les moyens de gagner de l'argent là où on peut en gagner, et là je pense qu'on peut gagner pas mal d'argent sur cet investissement qui est colossal pour la Communauté de Communes.

Madame ROY R.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent intervenir ? Donc Monsieur Barbier.

Monsieur BARBIER

Deux ou trois choses. La première c'est de vous remercier pour la précision du document, je rappelle qu'un rapport d'orientation budgétaire ça ne définit que quelques lignes directrices et directives et là on est déjà entré suffisamment dans le détail pour pouvoir décider assez aisément le projet de budget qui nous sera présenté. C'est encore le cas et le moment pour l'enrichir donc chacun peut s'exprimer ainsi tous les cas moi je voulais vous féliciter pour la densité des informations qui sont contenues dans ce document et qui permettent d'éclairer un peu notre chemin par rapport à ses perspectives budgétaires 2022. Bref simplement souligner quand même, vous allez dire que c'est un peu mon dada, au niveau de l'endettement on n'est pas loin de la ligne rouge et il est évident que sur l'exercice 2022, je rejoins tout à fait la conclusion que seul pourrait être envisagé des opérations que l'on peut autofinancer soit en ayant recours à des participations diverses extérieures et ne pas alourdir la charge de l'emprunt sur l'exercice 2022. Il est grand temps de faire une pause parce que on voit quand même que les indicateurs ne sont pas très bons. Et par rapport à nos concitoyens je partage un certain nombre d'inquiétudes qui sont autour de cette salle, il est vrai que le législateur, mais c'est pas d'aujourd'hui, je pense que je les ai déjà dit l'autre jour au Conseil Départemental, la décentralisation elle n'a pas forcément infusée au niveau

de la haute fonction publique puisque quand on parle d'autonomie financière et fiscale, bien que ce soit un principe constitutionnel celui-ci est largement vidé de son sens dès lors que la loi définit l'autonomie en incluant dans les ressources propres de la Collectivité des quasi dotations ; alors là quid évidemment de nos marges de manœuvre ça va de soi. Autre élément quand même qui mérite d'être relevé c'est la revalorisation des bases, qui est quand même importante et il serait de bon aloi dans la mesure de nos possibilités que nous envisagions non pas de maintenir les taux mais de légèrement les diminuer pour faire en sorte qu'au niveau de notre contribuable et bien que ça ne se traduisent pas malheureusement par une augmentation sur la feuille d'impôts. Donc la marge de manœuvre elle est très étroite ça c'est clair.

Il y a un point également que je souhaitais partager avec vous, c'est les France Services. France services, je suis un ardent défenseur de ce dispositif-là, on a remis la proximité à l'usager, mais l'Etat, là encore, nous a quand même refilé une patate chaude, parce que dans le cahier des charges il est précisé dans le cahier des charges que pour les faire tourner (alors il y a des gens beaucoup plus compétents que moi dans cette salle pour en parler), on nous parle de deux postes chargés, et à l'arrivée l'Etat nous octroie 30000 euros dont 15000 euros au niveau du fonds interprofessionnel des opérateurs. 30000 euros ben ça ne suffit pas pour faire tourner deux emplois chargés, c'est une évidence. Donc aujourd'hui c'est très bien de que le dispositif essaime sur la Communauté de Communes, mais je pense que très rapidement, très rapidement puisque c'est une de nos compétences, on va aller au-delà de l'investissement, on va tomber forcément dans du fonctionnement, c'est inévitable parce que aujourd'hui ça ne fera pas l'affaire. Alors, l'autre jour, lors la venue du Président de la Poste, je l'avais interpellé là-dessus au titre de l'Amicale des Maires, et lui dit « ah mais nous, la poste, on honore notre engagement, on participe au fonds des opérateurs, au fonds interministériel des opérateurs ». Oui mais pas suffisamment, loin de là. Mais il n'y a pas que la Poste, il y a aussi d'autres partenaires qui ne participent pas du tout. Donc, aujourd'hui, avec 30 000 euros, on ne peut pas faire tourner une maison France Service avec, pourtant, vraiment, un service de proximité apporté à l'usager. Donc je pense qu'il faudra qu'on envisage, malheureusement, et c'est un transfert de charge à nouveau de l'Etat vers les collectivités, une prise en charge partielle du fonctionnement de cette structure-là qui est indispensable. Voilà donc quelques idées livrées et partagées avec vous à ce stade.

Monsieur DAGUIN

Je crois qu'on a empiété avec la dernière intervention de Monsieur Barbier, on a empiété sur la question des France Services. On a empiété, on va être informé des dispositions qui sont prévues, mais je suis en opposition avec le Maire de la Machine sur ces questions-là. Aujourd'hui on a une situation que tout le monde connaît, c'est qu'on est en train de détruire les services publics et ça c'est inadmissible. Tout le monde reconnaît qu'il y a un éloignement de la proximité des services publics. Je l'ai vu ces dernières années, alors il faut savoir quand même d'où ça vient : Sarkozy a mis ça en place, Hollande en a remis une couche et puis Macron. Avec les gilets jaunes, lorsqu'il a fait les débats, il nous a avancé un petit peu cette idée novatrice de mettre en place des maisons de services pour, soi-disant, atténuer la colère qu'avaient les gens de voir les territoires ruraux en désaffectation de services publics ; et moi, j'ai vu souvent des maires et des élus manifester pour défendre le service public. Je crois qu'effectivement c'est la solution parce que les maisons de France Services, les maisons France, qu'est-ce qu'il va y avoir là-dedans ? Alors j'ai vu qu'il y avait toute une série de prestations qui serait annoncée, mais dans le même temps on va continuer à fermer des Postes. Vous savez dans le département combien il y a de localités qui ont des agences postales ridicules où c'est fermé une partie de la semaine ? Alors dernièrement sur Imphy, il faut le savoir, sur Imphy la Poste ferme le jeudi après-midi, c'est le début. Alors je ne souhaiterais pas quand même que dans les quelques années qui viennent on ait une situation où sur Imphy (quand même une ville importante) on s'amuse à faire en sorte de fermer un jour voir deux jours dans la semaine, parce que c'est ça qui nous attend. J'ai lu avec attention les débats qu'il y a eu à la région sur les transports ferroviaires. Alors là, c'est hallucinant quand même parce que tout le monde reconnaît que sur les transports ferroviaires, aujourd'hui, c'est une question où l'écologie est pointée, et bien on va filer ça à la concurrence dans des conditions où l'on ne sait pas où ça va nous mener, et ça, ça fait partie là des services publics qu'on est en train de casser et ça c'est pas normal. Donc on pouvait effectivement se permettre d'avoir des territoires maillés avec des transports, avec un service public, alors je pourrais aussi aller sur les questions de santé. J'ai vu souvent des Maires manifester à juste titre pour avoir des offres de soins. Alors je suis aussi pour, j'en profite, je souscris à ce que le Conseil Départemental souhaite donner un peu plus de vigueur à la santé dans notre département puisqu'il y a eu des objectifs qui ont été fixés de faire un recrutement de médecins salariés. Mais ça, tout ça, ça ne permet que le territoire soit attractif, puisse gagner des habitants, ce qui n'est pas le cas en ce moment. On peut faire toutes les bonnes résolutions qu'il faut, mais on est en train de faire de l'accompagnement d'une politique de destruction de nos services et ça ce n'est pas normal et moi je suis très inquiet de voir le département se dépeupler même si on sait que toujours on est sur la vague de dire on n'est pas plus en dessous ou au-dessus que l'année précédente. Mais le département se dépeuple, les jeunes ne restent pas. Ça c'est des problèmes qu'on doit aborder notamment dans ces séances plénières, parce que moi je veux bien qu'on ait des projets, je suis pour des projets, mais qu'est-ce que ça va donner au final ?

Monsieur BARBIER

En ce qui me concerne, juste rappeler à Monsieur Daguin que je suis évidemment tout à fait d'accord avec lui comme tout le monde autour de cette table sur la défense des services publics, mais qu'il y a quand même longtemps qu'ils ont disparu et que je veux lui donner un chiffre pour éclairer sa lanterne. France Service à La Machine, l'année dernière, je parle sous contrôle de Carole Bornet, c'est deux mille deux cents usagers qui sont passés de tout le territoire du Sud Nivernais et qui ont pour la plupart trouvé une réponse ou un accompagnement qu'ils ne retrouveront jamais ailleurs. La première maison de services publics c'est la mairie, et la deuxième c'est là où l'usager doit trouver une solution. On peut regarder les trains passer et puis dire que tout est foutu, mais aujourd'hui les gens ils ont besoin de proximité. France Services c'est de la proximité et c'est de l'efficacité : comment vous faites pour changer votre carte grise ? Comment vous faites pour faire vos dossiers de retraite ? Carole pourrait intervenir elle connaît mieux que moi.

Monsieur GAUTHERON

Alors moi j'ai trois petits points. Des petites précisions, des remarques, donc je me joins à Monsieur Barbier. Je trouve qu'on a un document qui est particulièrement bien travaillé et très intéressant, et je pense que c'est largement dû à notre ami Nicolas et je voudrais signaler à ce sujet que la quantité de travail qu'il fournit est très importante. Je me demande si dans les effectifs on ne devrait pas programmer un renforcement d'une personne. On en a un petit peu parlé avec la Présidente ; moi je ne suis pas sûr qu'on puisse tenir la route très longtemps si on ne renforce pas cette dimension de qualité de gestion, où il y a à la fois, n'oublions pas, il y a la double peine, il y a la gestion du SDMA et il y a la gestion de la Communauté de Communes, ces deux budgets quasi équivalent.

Donc première question : est-ce qu'il ne faut pas qu'on prévoit un petit renforcement des effectifs dès le budget de 2022 ? Encore une fois c'est le prix de la qualité. Et là je me joins vraiment à Daniel pour dire que ce document est très intéressant.

Deuxième remarque que je voulais dire, que je voulais savoir, c'est très égoïste, je vois qu'on prévoit au titre du tourisme l'équipement sur les chemins d'itinérances. Je suppose que dedans il y a bien tout ce qu'on avait prévu sur le Gour des Fontaines qui sont en reste à réaliser si j'ai bien compris. Et puis le chemin d'itinérance en bord de Loire Decize-St Léger où il y a un petit ouvrage quand même à prévoir, ça ne va pas très loin mais quand même, et puis les chemins de randonnée. Bon c'est du détail et ça concerne ma commune, donc j'ai un peu honte d'en parler ici, on en parle vraiment au moment du budget.

Troisième sujet : j'ai la même préoccupation que Daniel Barbier, toujours un œil sur l'endettement et je vois deux choses. Je vois d'abord que le SDMA a 3,8 millions de produits, pardon 2,7 millions de dépenses et 3,8 millions de produits, c'est-à-dire un excédent de 1 million. Ça me paraît colossal et c'est peut-être des chiffres (Monsieur Barral explique qu'il y a eu des reports). Enfin, ça veut dire qu'il y a eu un redressement absolument remarquable, je vous rappelle qu'il y a quelques années on était à -300 000 -400 000 de pertes et le budget général abondait de 200 000-300 000, alors que là c'est le contraire et ça se passe très bien et encore merci aussi bien à Sylvie qu'à Nicolas, mis à part l'absentéisme élevé sur lequel on reviendra une autre fois dans d'autres lieux.

Et puis là ma dernière remarque et là je partage encore l'analyse de Daniel, mais je ne tire pas les mêmes conclusions des chiffres, parce que je vois que sur notre budget général, notre dette est de 7,3 millions et, je lis, une épargne nette, alors est-ce que c'est le bon, de 1 million 2. Si c'est le cas ça ferait un endettement de 6 ans, enfin six années de nos capacités de remboursement, ce qui est tout à fait sympa mais on était à dix ans il n'y a pas très longtemps, je voudrais savoir par quel miracle on serait retombé tout d'un coup à six ans alors que je crois qu'on frôlait la ligne rouge depuis un certain temps ? Donc est-ce qu'il y a eu un miracle ou est-ce que c'est moi qui ne sait pas lire le fameux 1,2 million qui est en haut à droite écrit « épargne nette est 1,2 million - endettement 7,3 millions ». Si je sais lire ça fait six ans.

Monsieur Barral dit que c'est consolidé avec les budgets annexes.

Monsieur GAUTHERON

Donc, il y a la bonne nouvelle du SDMA.

Je redis bien que l'augmentation des effectifs d'un et souhaitable. Pourtant, je suis toujours très vigilant et très prudent et très rétif à l'augmentation des effectifs dans la fonction publique, parce ce que je pense que c'est un gouffre sans fin. La France est en train de se ruiner ! 58%, Monsieur Daguin. 58% ! On a le record du monde. Faut quand même le faire, 58 % de dépenses publiques c'est le record mondial et la fiscalité c'est le record mondial. Donc cessons toujours de penser que la solution c'est de recruter. La solution c'est de bien gérer et c'est pas du tout la même chose que de doubler comme on le fait en superposant le MacDo.

Monsieur DAGUIN

Vous êtes dans l'agitation. L'état aujourd'hui devrait prendre ses responsabilités dans un contexte récessif.

Monsieur GAUTHERON

Ce n'est pas le sujet, nous ne sommes députés ni l'un ni l'autre, donc ce débat n'a aucun intérêt puis nous n'y pouvons rien ni l'un ni l'autre. Monsieur, je m'occupe de ma commune, je ne suis pas de l'Etat moi, je m'occupe de la commune et je ne m'occupe pas des fonctionnaires nationaux, Monsieur Daguin, c'est pas mon boulot.

Nous sommes au Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, chacun son problème et les vaches seront bien gardées comme on dit. Donc je reviens sur ma question, ma position. Je pense que ce ne sera pas un grand effort au niveau des effectifs, je constate que c'est très raisonnable ce qui se passe depuis dix ans. On a une Communauté de Communes qui a quand même beaucoup progressé, qui fait énormément de choses, qui a beaucoup de projets, je trouve qu'augmenter d'une personne franchement ça le mérite.

Madame ROY R.

C'est un petit peu ce qui est prévu dans une direction... Est-ce qu'il y a d'autres interventions de personnes qui souhaitent intervenir ?

Monsieur FONGARO

L'impact du COVID pour le budget de la Communauté de Communes vous l'estimez à combien ? Au niveau de la totalité, il y a des pertes ? C'est quoi l'impact du COVID sur le budget de la Communauté de Communes ? Autant pour Decize, enfin pour notre commune, notre ville, on sait ce que c'est mais au niveau communautaire c'est quoi ?

Madame ROY R.

Tout dépend ce que l'on met dans l'impact parce qu'après la Communauté de Communes a fait le choix aussi un moment donné de participer au FRT avec la Région, d'aider les entreprises, donc ça c'était un choix on va dire d'aider à nos entreprises parce que c'est vrai aussi qu'on a bien fait de les aider pour qu'elles puissent rebondir. Donc il y a eu déjà ça. Alors l'impact en lui-même je n'ai pas le chiffre. On a fourni aussi au tout début au entreprises des kits de gel et avec des masques. Donc on l'avait fait au moins à deux reprises si ce n'est pas trois. Donc là je crois qu'on en avait eu pour 30 000 - 40 000 € à peu près donc on a à peu près et les aides aux entreprises on me souffle 200 000 € donc voilà il y a à peu près cet impact-là. Après qu'est-ce qu'il y a eu d'autre ? C'est ce qu'on a dit tout à l'heure donc la déchetterie et le musée. Le musée étant fermé, il n'y a pas eu d'entrées. Les déchetteries, les personnes étant confinées, elle ne venaient pas. Donc tout ça effectivement ça fait un peu de pertes. Encore une fois je pense que le fait de participer au FRT c'était une bonne solution, c'est une bonne décision qu'on avait prise en commun parce qu'on a aidé nos entreprises et je pense que voilà, même à l'heure actuelle, ce genre d'action pourrait peut-être continuer. C'est des choses qu'on va peut-être regarder parce que nos entreprises, si on veut qu'elles restent aussi sur le territoire, on a intérêt à les aider.

Monsieur RENARD

On n'avait pas budgétisé 500 000 € pour le COVID en 2020 ?

Madame ROY R.

Budgétisé mais on n'avait pas tout dépensé.

Monsieur RENARD

Oui, dans toutes les actions, malgré qu'on a fait des grandes largesses, des bonnes actions et tout, on est encore dans les raisonnables dans nos dépenses.

Madame ROY R.

Qui veut encore intervenir ?

Madame GUYOT

C'est simplement une question, quand on parle de l'endettement, donc 7 millions et quelques, moi ça ne me paraît pas aberrant par contre par rapport aux Communautés de Communes qui ont la même strate démographique, on se situe comment ? Est-ce qu'on est dans la moyenne ? Justement, qu'on puisse se situer parce qu'on dit qu'on est élevé, mais qu'on ait aussi une vision de ce qui peut se passer ailleurs. Est-ce qu'on est dans la moyenne de la strate ?

Monsieur GAUTHERON

La règle c'est de rapporter l'endettement, la capacité de remboursement c'est tout. On sait que c'est dix ans la ligne rouge et cinq ans si c'est bien. Les communes riches peuvent se payer 14 ans et les communes pauvres à 7 ans elles sont mal. Donc on nous on est pareils, on sera peut-être à 8 ans alors qu'il y en a d'autres qui seront peut-être à 12. Saint-Pierre-le-Moûtier ne doit pas avoir le même problème que nous.

Monsieur RENARD

Ce n'est pas toutes les Com.Com. qui ont des infrastructures comme nous. On parle d'emprunt pour du bâti, les bureaux et tout ce qu'on a là ça ne rapporte pas forcément mais c'est pas gâché, il y a toujours un capital qui était très important et puis on diminue quand même de quasiment huit cent mille euros tous les ans la charge des emprunts.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

8. Solidarités territoriales : Création d'une Maison France Service

Par la circulaire du 1er juillet 2019, le Premier Ministre a informé du souhait du Président de la République de mettre en place un réseau France Services, qui doit « *permettre de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain* ».

La Communauté de Communes, de par ses statuts, a la compétence optionnelle « *Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* ».

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes Sud Nivernais, en collaboration avec la commune d'Imphy et la SNCF, s'est saisie de l'opportunité de l'appel à projets de la SNCF (1001 Gares) pour y envisager la création d'une **France Services** au sein du bâtiment vacant qu'est la gare (bâtiment voyageur fermé au public depuis 2009) accompagnée d'une antenne locale de l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.

De par sa localisation centrale dans le centre-bourg, sa proximité avec l'offre de services existante, la gare est l'endroit idéal pour implanter une France Services. En effet, neuf partenaires, minimum, seront présents dans ce futur guichet unique (SNCF, Pôle Emploi, MSA, CAF, CNAV, CNAM, Intérieur, DGFIP, Justice). La Mutualité Française Bourguignonne étant à la recherche d'une implantation locale dans le bassin de vie imphycois, la future France Services sera accompagnée par une antenne de l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles).

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Lot 1 Installation chantier	5 500 €	Etat - DETR (30 %)	162 933 €
Lot 2 Déposes et démolition	19 571 €		
Lot 3 Gros-œuvre	8 500 €	SNCF (37 %)	200 000 €
Lot 4 Travaux d'aménagement	83 895 €		
Lot 5 Lots techniques	82 500 €	CD 58 - Contrat-cadre de partenariat 2022-2023 (13 %)	71 555 €
Lot 6 Ascenseur et escalier	107 168 €		
Lot 7 Aménagement niveau 2	67 425 €		
Frais + incertitude	168 552 €	CCSN-Autofinancement(20 %)	108 622 €
TOTAL	543 110 €	TOTAL	543 110 €

Aussi, et sous réserve du vote du budget 2022, il est proposé au Conseil d'approuver le plan de financement présenté et d'autoriser la Présidente à présenter les demandes de subventions correspondante ainsi que d'effectuer toutes les démarches adhérentes à ce dossier.

Monsieur RENARD

Oui donc le bâtiment c'est propriété de la SNCF ? Donc c'est une convention de mise à disposition ?

Madame ROY R.

C'est ça voilà.

Monsieur RENARD

Et il y a un loyer ?

Madame ROY R.

Donc en fait ce serait une mise à disposition d'une trentaine d'années, alors normalement on a essayé de négocier un loyer avec la SNCF qui représenterait peut-être 3 000 euros par an.

Monsieur FONGARO

Combien coûte une maison France Services à la Machine ? Pour se faire une idée.

Madame ROY R.

Vous parlez de quoi ? Des travaux qui ont été faits ?

Monsieur BARBIER

Ecoutez c'est un peu compliqué de vous apporter une réponse très précise dans la mesure où on a réhabilité l'ensemble des locaux du centre socioculturel et qu'aujourd'hui cette maison France Services elle est hébergée dans ces mêmes locaux. Grosso modo ça nous a coûté, la réhabilitation totale, huit cent mille euros. Après, la quote-part affectée France Services, je suis bien incapable de vous la donner, ça fait partie du package global.

Monsieur DAGUIN

Je vais réaffirmer quand même la situation sur ces maisons France Services. D'abord on aurait pu en discuter au Conseil Municipal d'Imphy, déjà c'est la première des choses parce que vous nous présenter ça à la Communauté de Communes. Mais il faut savoir que les élus municipaux ils vont découvrir que Madame Roy, en discussion avec le Bureau de la Communauté de Communes avance un projet et ça c'est hallucinant. Ça, il y a des choses que je n'arrive pas à comprendre, on aurait pu en discuter parce qu'on aurait pu mettre en débat exactement l'opportunité d'avoir ou pas une structure ici au niveau de la gare. Quand je vois le bâtiment et puis que je vois les services qu'il va y avoir, je me dis que les gens vont se monter dessus. S'il y a une personne par prestation, les gens vont se monter dessus.

Madame ROY R.

Je crois que vous n'avez pas compris le fonctionnement d'un France Services.

Monsieur DAGUIN

Mais les gens vont se monter dessus parce que quand je vois MSA, CAF...

Madame ROY R.

Mais non, il y a 3 étages.

Monsieur DAGUIN

Et la personne qui va recevoir ou les personnes qui vont recevoir, ils ne vont pas être aussi nombreuses que ça, ça veut dire qu'il faudra prendre rendez-vous, d'accord,

Madame ROY R.

D'accord...

Monsieur DAGUIN

Les gens, quand ils prennent rendez-vous c'est pour avoir une prestation immédiate. Or, je regarde sur Facebook : partout où il y a eu des maisons qui ont été mises de cette façon, les gens se plaignent souvent d'avoir des rendez-vous très longtemps après et que les personnes qui les renseignent sont pas forcément compétentes.

Madame ROY R.

Alors je pense, Monsieur Daguin, que vis-à-vis de ce que vous avancez là, dans la salle on a une personne qui s'occupe de la maison France Services de La Machine, elle va pouvoir vous répondre parce que je pense que le sujet elle le connaît bien et elle sait de quoi elle parle.

Madame BORNET

Bonsoir. Alors non, France Services ce n'est pas une personne par administration, c'est deux agents qui sont formés par ces administrations et qui reçoivent. Alors, par contre, ce n'est pas sur rendez-vous. Les gens viennent, se présentent, alors hormis actuellement où on reçoit sur rendez-vous en raison de la situation sanitaire, c'est sans. On a une amplitude d'ouverture obligatoire qui nous est imposée. Nous sommes deux personnels formés par toutes les administrations avec des référents en cas de situation. On est là pour apporter un premier conseil, pour orienter. Quand ça dépasse nos capacités, parce qu'on n'est pas non plus l'agent des impôts... On a des bases et on peut déjà apporter un premier élément de réponse. Et nous avons des contacts, on peut appeler les référents de façon à débloquer la situation des personnes.

Monsieur DAGUIN

Merci Madame d'avoir répondu d'une manière précise sur la façon que les choses vont se passer. On sait très bien que dans ces structures là les gens quand ils y vont ce n'est pas pour avoir une réponse le lendemain et surlendemain, d'accord. Quand ils veulent avoir, par exemple, un référent de la CAF ou autre chose et puis qu'on leur dit, par exemple « ben écoutez je n'ai pas le renseignement, faut que je me renseigne », vous vous rendez compte la personne dans l'état qu'elle est. A Imphy on a une gare, à la Machine il n'y en a pas, d'accord, ça veut dire que quand les gens ils auront besoin... Ne riez pas parce que c'est quand même sérieux, Imphy c'est une population vieillissante on est d'accord ! ...quand les gens veulent, par exemple, se déplacer, qu'est-ce qu'on leur dit ? Vous avez internet. Vous savez, les gens de 70 à 80 ans, internet pour prendre les billets ça on est d'accord ? Quand on veut aller à Paris, on ne peut pas prendre son billet à la borne. Il faut se rendre soit sur internet ou alors on va à Nevers et on prend la voiture, merci, la circulation. Donc ça veut dire qu'on aura tous ces problèmes-là à gérer, tous ces problèmes, et moi je préfère avoir des services publics de qualité, des ouvertures de gare où les gens peuvent prendre leurs billets plutôt que d'avoir ce genre de structure où on sait pertinemment que c'est un pis-aller. C'est ça le problème qui est posé.

Madame ROY R.

Mais Monsieur Daguin, on va pouvoir négocier avec la SNCF pour vendre des billets justement à la France Services.

Monsieur DAGUIN

Avec un agent de la SNCF ?

Madame ROY R.

Non, un agent France Services.

Monsieur LEMOINE

Donc on peut rire, moi ça ne me fait pas rire. Parce que quand on voit aujourd'hui où en est la France, où en est Decize, où en est la Machine, puis la Poste on a le courrier à 3 heures de l'après-midi. Les après-midi c'est fermé et la perception il n'y en a plus, là c'est à Decize. Mais bravo ! Decize, parce qu'ils ont supprimé les emplois déjà, qu'ils vont le faire aussi à Decize, à la perception. Ils ne prennent plus l'argent au niveau de l'Hôpital, des EPADH. Pour payer, maintenant, il faut aller payer, et là vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas vrai, j'y suis passé il y quinze jours, payer au bureau de tabac. Bravo ! au bureau de tabac. La sécurité sociale va aussi déménager et la sécurité sociale va retourner à Nevers. Bravo, continuez comme ça ! Continuez comme ça et rigolez. Je voudrais que le peuple vous voit comme ça à rigoler. Parce que c'est une honte. On pourrait faire bravo au moment des élections.

Madame GUYOT

On a l'impression que c'est nous qui fermons les services publics, je pense que s'accorde tous à dire ici qu'on est contre le recul des services publics en milieu rural...

Monsieur LEMOINE

Quand je vois que quand Gérard parlait, vous rigolez, mais bravo !

Madame GUYOT

J'ai rigolé, j'ai rigolé quand Monsieur Daguin mettait en cause les compétences des agents des France Services et je mettais en parallèle le temps que mettait un agent des impôts pour répondre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins quatre oppositions, agréé la proposition.

9. Tourisme: Plan de financement et demande de subvention pour la 3^{me} édition de SINUO[®], Salon national de l'itinérance douce

Après 2016 et 2018, la Communauté de Communes Sud Nivernais organise la 3^{ème} édition du salon SINUO[®], rendez-vous des professionnels de l'itinérance douce, les 24 et 25 septembre 2022 sur le site du Port de Decize.

Initialement prévue en 2020, la 3^{ème} édition a dû être reportée en 2021 puis en 2022 en raison de la crise sanitaire.

Afin de solliciter des subventions pour cet événement, il est nécessaire de reprendre une délibération complète pour l'édition 2022.

SINUO[®] reste un événement unique en France proposé aux locaux, touristes et passionnés de modes de déplacement doux. Les professionnels de tous horizons et de différentes filières (Offices de Tourisme, enseignes, associations, vendeurs et loueurs de bateaux...) se rassemblent à Decize.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (TTC)		RECETTES (TTC)	
Chapiteau /Electricité	45 000 €	Programme LEADER du GAL	
Gardiennage	5 000 €	Nevers Sud Nivernais (41,7%)	37 500 €
Supports/Plan/Communication	8 000 €	Partenaires (22,2%)	20 000 €
Impressions/Affranchissement	7 000 €	Ventes emplacements (16.1%)	14 500 €
Encarts Publicité Mag. Spécialisés	5 000 €	Autofinancement CCSN (20%)	18 000 €
Intervenants extérieurs (conférenciers – plateau TV)	15 000 €		
Animation salon	1 000 €		
Frais divers	4 000 €		
TOTAL	90 000 €	TOTAL	90 000 €

Il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- Approuver le projet d'organisation de la 3^{ème} édition du salon SINUO[®]
- Approuver le plan de financement ci-dessous
- Autoriser la Présidente à solliciter du FEADER (programme LEADER), à signer tous les documents liés à cette demande et autoriser l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER qui pourra être majoré le cas échéant
- Autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre du projet, à signer tous documents s'y rapportant, ainsi que d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2022.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

10. Tourisme: Plan de financement et demande de subventions pour l'amélioration de l'offre de service touristiques à la halte nautique de Fleury

Au Conseil Communautaire du 14 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé le projet d'amélioration de l'offre de services touristiques à la Halte Nautique de Fleury-sur-Loire.

Au vu des derniers éléments fournis par les financeurs et vu le nombre de dossiers communautaires déposés dans le cadre de la DETR, ce projet ne sollicitera pas le fonds DETR, initialement prévu, mais sera orienté vers le Contrat Cadre de Partenariat avec le Département à hauteur de 40%.

Le plan de financement prévisionnel s'établit donc désormais comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cellule sanitaire	49 000 €	Contrat Cadre de Partenariat	47 800€
Terrasse - stores	35 000 €	Département de la Nièvre (40%)	
Aménagements extérieurs	31 000 €	REGION - RI Accélération du	47 800€
Eclairages extérieurs + Jeux enfants	4 500 €	tourisme durable en BFC (40 %)	
		Autofinancement - CCSN (20 %)	23 900€
TOTAL	119 500 €	TOTAL	119 500 €

Sans préjuger des crédits inscrits au budget 2022 et pour permettre le dépôt immédiat de dossiers de subventions, il est proposé au Conseil d'approuver le plan de financement présenté et d'autoriser la Présidente à solliciter les financeurs mentionnés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

11. Tourisme: Plan de financement et demande de subvention pour la réalisation de l'exposition temporaire au Musée de la Mine en 2022

Tous les ans, le Musée de la Mine de La Machine présente une exposition temporaire différente. En 2021, l'accent était mis sur l'histoire de la commune et son développement avec l'exposition « Aux origines de La Machine ».

Pour l'année 2022, l'exposition temporaire se penchera sur les vêtements de la période industrielle sur le territoire. Elle s'intitulera « À la mode de chez nous ! 100 ans de garde-robe machinoise ».

L'exposition présentera des vêtements datant de 1870 à 1970. Cette période est d'une haute importance pour la mine : elle a vu son industrie se développer, arriver à son apogée, puis s'éteindre en 1974. Les pièces exposées concerneront différentes classes sociales (du simple mineur ou commerçant, aux directeurs de la houillère), à des moments différents de leurs vies : quotidien, travail, mariage, enterrement...

L'exposition permettra d'une manière plus globale de présenter la vie des machinois par le biais de leur vêture et de l'évolution de la mode. Elle mettra en lumière, de manière très visuelle, tous les acteurs de la vie de La Machine sur un siècle d'histoire.

Cette exposition inédite, sera possible grâce au concours du Musée du Costume de Château-Chinon, prêteur de 15 tenues et mannequins. À cela s'ajouteront 4 mannequins de travailleurs de la houillère, dont les vêtements seront créés par le Musée à partir de documents d'archives. Ces fac-similés entreront par la suite dans les fonds permanent du Musée de la Mine. Afin d'appuyer le choix des costumes exposés, des photographies d'archives de La Machine sur cette période seront également présentés.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Muséographie	5 500 €	DRAC (44%)	2 948 €
Signalétique	200 €		
Communication	1 000 €	Autofinancement CCSN (56%)	3 752 €
TOTAL	6 700 €	TOTAL	6 700 €

Il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- Approuver le projet de réalisation de l'exposition temporaire 2022 du Musée de la Mine
- Approuver le plan de financement ci-dessus
- Autoriser la Présidente à solliciter le financeur indiqué dans le plan de financement présenté ci-dessus
- Autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre du projet, à signer tous les documents s'y rapportant et ainsi que s'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

12.Tourisme: Plan de financement et demande de subvention pour la réalisation d'animations au Musée de la Mine en 2022

Ce volet évènementiel permettra d'élargir son public mais aussi diversifier ses actions. Il vise à faire la promotion du Musée tout au long de la saison touristique grâce à quatre animations, mais aussi de faire entrer le Musée dans la vie des gens afin que ces derniers aient envie de le visiter. Les évènements sont un produit d'appel vers les autres activités culturelles du Musée.

Ces événements prendront la forme :

- De visites guidées du Musée avec témoignages d'anciens mineurs, durant les vacances de Pâques
- D'un concert électro en plein air, sur le site du Puits des Glénons, le 9 juillet 2022
- D'une soirée pique-nique et animation musicale, en plein air, sur le site du Puits des Glénons, le 27 août 2022
- De visites guidées du Musée avec lecture d'archives, durant les vacances de Toussaint.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Intervenants du spectacle	5 000 €	DRAC (40%)	2 600 €
Moyens techniques	900 €	Autofinancement CCSN (60%)	3 900 €
Communication	600 €		
TOTAL	6 500 €	TOTAL	6 500 €

Il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- Approuver le projet de réalisation des animations de la saison 2022 du Musée de la Mine
- Approuver le plan de financement ci-dessus
- Autoriser la Présidente à solliciter les financeurs indiqués dans le plan de financement présenté ci-dessus
- Autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre du projet, à signer tous les documents s'y rapportant et ainsi que s'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

13.SDMA : Constitution d'un groupement de commande pour la prestation de vidage des Colonnes d'apport volontaire (PAV)

Les tarifs d'entrée du Musée de la Mine, à l'exception des tarifs pour les groupes scolaires, n'ont pas changé depuis janvier 2008. Alors que le Musée propose plus de 650m² d'exposition, des présentations thématiques annuelles, une visite guidée des galeries de mine d'1h20 et d'importantes collections, des tarifs trop bas peuvent être, dans l'esprit des visiteurs, signe d'un site avec peu de Ce

groupement permettra de bénéficier d'un effet de massification. Il réduira les coûts et l'empreinte carbone de la prestation en permettant l'optimisation des transports sur le territoire des syndicats de collecte.

La Communauté coordinatrice du groupement sera la Communauté de Communes Tannay Corbigny Brinon et sa CAO sera la CAO du groupement. Le Marché de collecte des points d'apport volontaire sera constitué de deux lots, un pour la collecte des PAV Verre et un pour la collecte des PAV Papier (qui ne concernera pas la CCSN). Il durera deux ans et sera renouvelable deux fois un an.

Une soixantaine de colonnes sur 50 emplacements sont concernées pour la régie SDMA de la CCSN. Il est proposé au Conseil de participer à ce groupement et d'autoriser la Présidente à signer la convention constitutive.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

14.Economie: Plan de financement et demande de subvention pour la fourniture et la pose de panneaux signalétiques des zones d'activités économiques

D'après les statuts, la Communauté de Communes exerce la compétence obligatoire « actions de développement économique dans les conditions ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ». Notre collectivité a fait le choix d'inscrire le développement économique comme le cœur de son champs d'action.

Le développement de ces zones ne passe pas que par la partie voirie et réseaux mais aussi par une bonne signalétique de celles-ci.

Fournisseurs perdus, livraisons tardives, entreprises introuvables... Les situations problématiques rencontrées ne manquent pas lorsqu'une zone est mal référencée.

Par ailleurs cette signalétique est également l'occasion de faire la publicité de nos entreprises présentes et de mettre en avant le dynamisme économique et l'attractivité de notre collectivité afin d'attirer de potentiels porteurs de projets.

Enfin, l'homogénéité recherchée dans cette signalétique doit conforter le sentiment d'appartenance de nos acteurs économiques au territoire.

Le projet concerne la fourniture et la pose de matériels de signalétique sur les entrées des zones d'activités économiques de la Communauté de Communes Sud Nivernais.

Il comprend un volet conception graphique destiné à créer le système d'information des entrées de zones pour obtenir une signalétique homogène, esthétique, fonctionnelle, fiable et évolutive permettant la mise à jour des informations de façon simple et efficace.

Mais également une partie fourniture et installation des éléments de communication.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Signalétique (conception graphique, réalisation des supports et pose)	80 000€	DETR (60%)	48 000€
		Autofinancement CCSN (40%)	32 000€
TOTAL	80 000€	TOTAL	80 000€

Il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- Approuver le projet de signalétique des zones d'activités économiques

- Approuver le plan de financement ci-dessus
- Autoriser la Présidente à solliciter les financeurs indiqués dans le plan de financement présenté ci-dessus
- Autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre du projet, à signer tous les documents s’y rapportant et ainsi que s’inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d’un vote unanime, agréé la proposition.

15.Economie : Subvention à la SCI ROMANATH INVEST au titre du règlement d’intervention « aide à l’immobilier d’entreprise »

L’enseigne SAS Chaussures Villeroy, présente à Decize depuis le milieu des années 80, est devenue en 2021 la société Romanath Chaussures. Cette transformation juridique est la première étape de leur projet de développement.

La société ROMANATH souhaite déménager son magasin pour passer d’une surface de vente de 50 à 130 m² mais rester dans la même rue commerçante du centre bourg de Decize.

Cela leur permettra d’élargir la gamme de produits actuelle mais également de créer un espace de seconde main. En parallèle du projet immobilier la société ROMANATH souhaite également développer sa communication sur les réseaux sociaux et la numérisation de l’enseigne.

L’acquisition du nouveau local ainsi que les travaux (électricité, maçonnerie et peinture) seront réalisées par la SCI ROMANATH Invest. Nathalie VIEILLARD est la dirigeante des deux sociétés. Le magasin sera uniquement loué à la société ROMANATH.

Suite à la mise en place d’une politique d’aide à l’immobilier d’entreprise par la Communauté, la SCI ROMANATH Invest peut en être bénéficiaire.

Le coût prévisionnel de l’opération s’élève à 114 688,24€ HT.

Le montant des dépenses éligibles, après examen du dossier déposé par la société, est de 108 188,24€.

L’aide financière de la Communauté de Commune Sud Nivernais est fixée à 10 % du montant hors taxes des dépenses éligibles (plafonnée à 10 000 € par dossier).

Au vu du courrier adressé par la SCI ROMANATH Invest en date du 3 janvier 2022 sollicitant une subvention de 10 000€, de la bonne complétude de son dossier au 9 janvier 2022 et du montant global de l’investissement, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- Allouer une aide à l’immobilier d’entreprise de 10 000 € à la SCI ROMANATH INVEST
- Autoriser la Présidente à signer l’ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d’un vote unanime, agréé la proposition.

16.Ressources humaines : Tableau des emplois

La Communauté de communes a actuellement trois postes pouvant être pourvus par de l’apprentissage ou des contrats d’insertion. Ces postes sont actuellement pourvus (Un apprentissage aux services techniques et à la cellule affaires générales et un PEC sur le secteur déchetteries du SDMA)

Il est proposé au Conseil d’en créer un nouveau (à 35h) pour permettre de prolonger un appoint saisonnier sur les services techniques dans le cadre d’un parcours emploi compétence.

Il est également proposé au Conseil la création de trois postes d’avancement au grade d’adjoint technique principal 2^{ème} classe dans le cadre de l’avancement pour l’année 2022.

Le tableau des emplois sera mis à jour consécutivement et les postes d’origine supprimés à l’issue des avancements.

Monsieur MONNETTE

Je veux rebondir sur ce qu’a dit François Gautheron tout à l’heure parce que je suis totalement d’accord avec lui puisqu’on est dans les ressources humaines. Il faut absolument que la Communauté de communes embauche quelqu’un pour venir en soutien au DGS. J’ai l’habitude, en tant que vice-président des déchets ménagers, j’ai l’habitude de travailler très souvent avec lui et je me rends compte qu’il a une charge de travail qui est énorme. Il faut le dire, il faut appeler un chat un chat. Donc, puisqu’on parle de ressources humaines, je suis tout à fait d’accord avec François : je

pense qu'il faut vraiment qu'on prenne un renfort... parce qu'on en parle quand même depuis un moment je sais qu'on en a déjà parlé, on en parle depuis un moment mais je crois qu'aujourd'hui il ne faut plus simplement en parler. Il faut mettre en œuvre cette disposition. Voilà.

Madame ROY R.

Donc, si je comprends bien, la demande, ce serait de rajouter une autre création d'emploi? Alors, je ne sais pas comment l'appeler, est-ce qu'on peut le faire dès maintenant ? Nicolas vous pouvez nous aider sur la création de ce poste ? Comment ça s'appellerait ? Il faut définir le besoin avant, au prochain conseil, voilà, d'accord, on le note, effectivement, et puis on pourra le mettre.

Monsieur FONGARO

Moi, j'aimerais aussi qu'on recrute un Oncle Picsou. Vous savez les spécialistes pour demander des subventions et qu'on essaye de ramener un peu plus de pognon au niveau de la Communauté de Communes. Ça, ça serait vraiment un poste nécessaire, et je pense qu'honnêtement, parce qu'on peut rigoler et tout, mais je pense qu'honnêtement et si on y réfléchit bien, ce n'est pas si bête que ça.

Monsieur GAUTHERON

Moi je veux bien mais je vais prendre la défense de l'équipe de Jérôme. Ils passent leur vie à ça, à courir après les guichets. Le travail qu'on a fait d'identification des projets à la fois pour le contrat-cadre mais pas seulement sur l'ensemble du territoire, c'est bien ça et c'est bien pour passer son temps à les cibler, à flécher les projets et je pense pouvoir dire que Jérôme, à lui tout seul, il y passe certainement un mi-temps. Mais je suis d'accord qu'on ne les connaît pas tous et que c'est un gros boulot. On sait bien, comme Maire, qu'on passe la moitié de notre temps à faire ça aussi, à courir après les robinets.

Monsieur DAGUIN

Moi j'aimerais aussi qu'on fasse un renforcement des personnels techniques. Ce serait à mon avis intéressant parce que, malgré tout, ces gens-là sont par tous les temps dehors, et ramassent, comme on dit, ce qu'il faut ramasser de nos déchets et puis, malheureusement, souvent ont des arrêts de travail. Moi à mon avis ça serait intéressant qu'on renforce aussi cette équipe-là.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

17. Affaires patrimoniales : Location du bâtiment du Toueur

La Communauté de Communes « Entre Loire et Forêt », aux droits de laquelle est venue la Communauté de Communes Sud Nivernais, était titulaire d'une convention d'occupation temporaire de 10 ans jusqu'au 30 novembre 2021. La redevance annuelle de 10 406 € faisait l'objet d'un dégrèvement total en contrepartie des travaux réalisés sur le lieu.

La convention étant arrivée à échéance, il est proposé au Conseil d'en conclure une nouvelle du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022, pour une redevance annuelle de 5 828 €, le temps pour la Communauté d'arbitrer définitivement sur l'avenir du site et donc sur la nécessité de conclure une convention longue.

Monsieur MONNETTE

On avait réfléchi à l'utilisation du local du Toueur il y a des années en arrière quand Monsieur Lebras était encore là, on avait pensé à réaliser un aquarium avec tous les poissons de la Loire et aussi une sorte de visio concernant les poissons. Mais pas simplement les poissons, aussi les oiseaux de la Loire et je pense que ce bâtiment s'y prête.

Monsieur THEVENET

Il y a des problèmes techniques qui sont les aquariums, il y a des problèmes de résistance du plancher voilà. Il y avait la darse où l'on pouvait envisager quelque chose, un style d'aquarium en site naturel. Mais VNF ne veut absolument pas investir dans quoi que ce soit au niveau de la darse, de l'eau... enfin ils veulent pas investir quoi. Donc tout ce qu'on va faire ce sera avec nos fonds propres et en fonction des contraintes techniques. Et des contraintes de crue aussi pour ce qui est en rez de canal. Enfin il y a pas mal de contraintes... Bon, il y a des choses intéressantes, il y a des choses qu'on peut déjà éliminer, soit par manque d'appui de VNF pour les infrastructures qui relèvent du canal, soit pour des contraintes financières et puis après il faut voir d'autres pistes. Alors, il y en a pas mal mais sur ce qui est de l'espace naturel, je suis d'accord avec toi, il y a des pistes à creuser, notamment peut-être l'accueil de classes transplantées, de classes vertes, dans ce bâtiment. Enfin voilà, et ça peut être une salle polyvalente aménagée. Voilà ça peut être une piste effectivement, une piste parmi d'autres, mais c'est intéressant.

Monsieur GAUTHERON

Oui, juste un petit mot, c'est vrai que les idées ne manquent pas entre l'aquarium et tout le reste. Ceci étant, au départ, on était parti sur une durée plus longue. Finalement, le bureau a estimé que si dans un an on n'avait pas trouvé la solution ce n'était pas la peine de continuer à phosphorer sur un truc qui marche pas. Compte-tenu d'un état du bâtiment, qui ne doit pas être excellent donc, on s'est donné une date butoir fin 2022 et après ou on fait ou on s'en va.

Madame ROY R.

Le bâtiment en lui-même je ne pense pas qu'il soit en mauvais état mais c'est plutôt qu'il faut qu'on sache ce qu'on fait pour pas qu'il s'abîme.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

18. Affaires patrimoniales : Changement de bail sur le bâtiment « MACIF » à Saint Léger des Vignes

La Communauté de Communes « Entre Loire et Forêt », aux droits de laquelle est venue la Communauté de Communes Sud Nivernais, gère par mise à disposition de la Commune de Saint

Léger des Vignes, au titre de sa compétence économique, le rez-de-chaussée du bâtiment sis 78 Route nationale à Saint Léger des Vignes.

Dans ce cadre elle le loue à bail professionnel à la MACIF depuis 1999 à un loyer actualisé de 5 093€ HT par an. Il est actuellement en tacite reconduction par période d'un an.

La MACIF souhaite résilier ce bail pour que la structure de gestion immobilière du groupe Aéma (Aésio/Macif/Abeille) auquel elle appartient puisse en conclure un nouveau.

A cette fin, il est proposé d'autoriser la Présidente à résilier le bail existant et à passer un bail commercial avec le GIE AEMA BAIL avec les caractéristiques suivantes :

- Bail commercial
- A compter du 1^{er} Avril 2022
- 6500 € HT par an, indexé sur l'ILC

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

19. Affaires financières : Cession de parcelles entre budgets annexes

Il est proposé au Conseil de consentir à la cession des parcelles ci-après du budget annexe « ZAC DU FOUR A CHAUX » au budget annexe « Locations » et au budget annexe « LOTISSEMENT DU FOUR A CHAUX 2 » pour leur valeur nette comptable suivant l'état ci-après.

Il est précisé que l'opération ne donnera pas lieu à paiement de TVA car cette dernière est assujettie à la TVA sur la marge et que la marge par rapport au prix d'acquisition est nulle.

N° inventaire	Famille	Désignation	VI	VNC	Ventes à:
2022-FAC-2	2111 Terrains nus	PARCELLE DECIZE AV11 réserve photovoltaïque	14 743,95 €	14 743,95 €	Budget annexe Locations
2022-FAC-10	2111 Terrains nus	PARCELLE DECIZE AV182 champ photovoltaïque	47 953,02 €	47 953,02 €	Budget annexe Locations
2022-FAC-4	2111 Terrains nus	PARCELLE DECIZE AV183 réserve extension	12 360,16 €	12 360,16 €	Budget annexe Lotissement Four à Chaux 2
2022-FAC-6	2111 Terrains nus	PARCELLE DECIZE AV185 parcelle anvis	18 890,81 €	18 005,81 €	Budget annexe Lotissement Four à Chaux 2
2022-FAC-7	2111 Terrains nus	PARCELLE DECIZE AV164 réserve extension	24 339,65 €	24 339,65 €	Budget annexe Lotissement Four à Chaux 2

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

20. Affaires financières : Remise gracieuse

La régisseuse principale de l'aire d'accueil des Gens du Voyage a déclaré le vol d'une partie de sa recette le 27 mai 2021. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Decize. Après vérification avec les services du trésor public le montant du vol se porte à 700 euros en numéraire. La régisseuse n'avait pas souscrit d'assurance personnelle facultative pour ses fonctions de régisseur. En l'absence de constat de force majeure, sa responsabilité personnelle et pécuniaire a été mise en jeu : en application des dispositions conjuguées de l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 et du décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, elle a été invitée à verser la somme de 700 €. La régisseuse, par courrier du 6 décembre 2021, a demandé une remise gracieuse.

La régisseuse étant depuis décédée, il est proposé au Conseil, par délicatesse, de consentir à cette demande de remise afin que la créance ne soit pas imputée sur la succession.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

21. Affaires financières : Modifications et ajouts de tarifs

Après consultation de la Commission Economie Circulaire, Valorisation Matière, Tri Sélectif, et du Bureau, il est proposé au Conseil, pour prendre en compte l'évolution des coûts et le transfert de des déchets résiduels vers le tri dans le cadre des extensions de consignes, d'actualiser les tarifs suivants du Service Déchets Ménagers à date d'effet 1er avril 2022 :

Redevance spéciale	Existant	Proposé	Exemple : prise en charge d'un bac 240L
Redevance spéciale : Tarif levée bac Biodéchets = capacité du bac x prix au litre. Prix du litre pour calcul :	0,0100 €	0,0100 €	2,4 €
Redevance spéciale : Tarif levée bac Tri Multimatériaux = capacité du bac x prix au litre. Prix du litre pour calcul :	franchise	0,0250 €	6,00 €
Redevance spéciale : Tarif levée bac Ordures résiduelles = capacité du bac x prix au litre. Prix du litre pour calcul :	0,0365 €	0,0365 €	8,76 €

Après consultation du Bureau, il est proposé, à date d'effet immédiat d'ajouter les tarifs suivants au Musée :

- Médaille : 2 €
- Bande dessinée format poche « Les enfants de la Mine » : 5€

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

La liste des tarifs actualisés s'établit comme suit au 1^{er} Avril 2022.